



SÉCURITÉ GÉNÉRALE

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU BRUIT

- SECTEUR TERTIAIRE -



FORMATION OBLIGATOIRE
ARTICLE R4436-1
DU CODE DU TRAVAIL

SUPPORT DE FORMATION
E-LEARNING



Généralités

• **Support** : E-learning

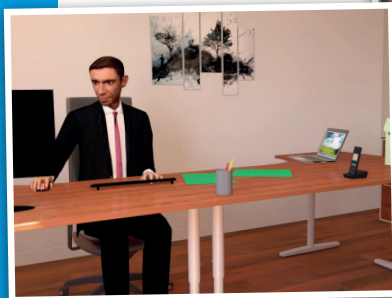
• **Durée** : 15 minutes

• **Tarif** : Nous consulter

Plus d'informations au
02.41.20.06.20

Le bruit est un problème qui concerne tout le monde, dans l'environnement domestique comme dans l'environnement de travail et dans l'espace public. Il est à l'origine de nombreuses surdités mais aussi d'autres pathologies (stress, fatigue...). De multiples moyens d'action peuvent être mis en place sur le lieu de travail pour limiter l'exposition des salariés.

Le bruit peut avoir de multiples origines. Il devient gênant voire dangereux au-delà d'une certaine limite.



Ce module vise à répondre aux exigences de prévention, d'information et de formation sur le bruit au travail.

Il s'appuie sur le [décret n°2006- 892 du 19 juillet 2006](#) relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit et en particulier [l'article R4436-1](#) concernant la formation et l'information des salariés.

Il prend également en compte le [décret n°2017-1244 du 7 août 2017](#) relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés et traite de la protection du public et des riverains contre le bruit causé par les activités.

Public

Ce support s'adresse aux organismes de formation, aux entreprises, aux associations et administrations qui souhaitent former et sensibiliser les personnels aux risques liés au bruit au travail dans le secteur tertiaire.

Objectifs de la formation

À la suite de ce module, l'apprenant sera capable de :

- connaître l'origine et les conséquences du bruit à court et long terme ;
- prendre conscience des niveaux sonores et de l'importance des moyens de protection ;
- sensibiliser le personnel au risque lié au bruit.

Tous les extraits en ligne sur www.fictis-prevention.com

Contenu du module

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : Qu'est-ce que le bruit ?

- Définitions
- La propagation du bruit
- L'échelle de bruit
- Le système auditif
- Les degrés de risques

Chapitre 2 : Les effets du bruit

- Les effets sur la santé
- Les effets sur le travail

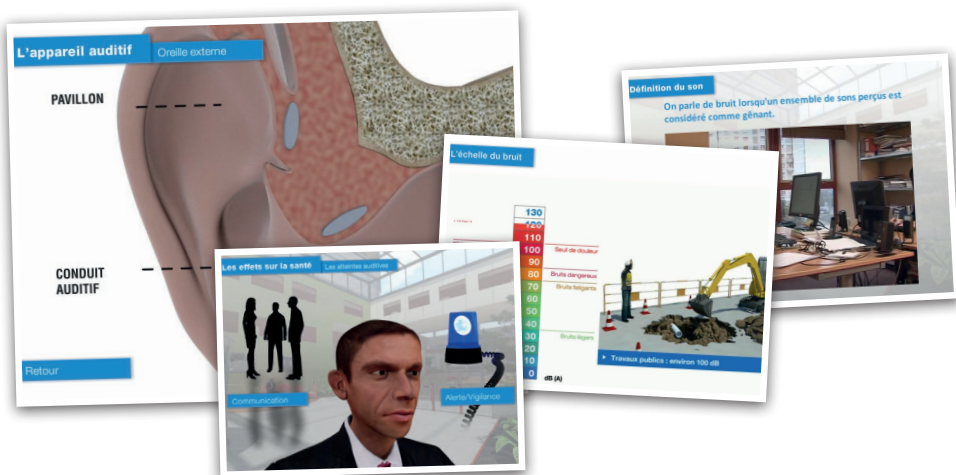
Chapitre 3 : Les mesures de prévention

- Les protections collectives
- Règles générales de respect

Chapitre 4 : Protection du public et des riverains contre le bruit

- Pollution sonore extérieure
- Décret n°2017-1244 du 7 août 2017
- Le bruit et le voisinage

Le module de formation est complété par un document de synthèse à télécharger. L'apprenant pourra consulter ce document dès que nécessaire.



Partie 2 : Évaluation (via QCM)

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées. Un test de positionnement des connaissances - proposé avant la formation - peut également compléter ce module.

Média

Ce module de formation est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D/3D, photographies. Des synthèses, des tests non notés et des exercices pratiques (manipulations) complètent chaque chapitre.

Mode d'utilisation

Formez vos apprenants via une plateforme de formation à distance.

Ce module e-learning peut être :

- installé sur la plateforme e-learning mise à disposition par Fictis Prévention ;
- installé sur votre plateforme e-learning.

Personnalisation du module

Ce module peut être personnalisé tant sur le fond que sur la forme, nous pouvons intégrer :

- vos spécificités propres : établissement, risques, consignes... ;
- votre charte graphique.

Produits connexes

Ce produit existe aussi en clé USB.

Nos autres thèmes :

- Sécurité générale
- Management de la Sécurité
- Equilibre vie professionnelle - vie personnelle
- Risque incendie
- Troubles musculo-squelettiques
- Risque électrique
- Levage / Manutention / Machines
- Risque routier
- Risque chimique / CMR / Amiante
- Risques psychosociaux et qualité de vie au travail
- Risque biologique
- Développement durable
- Sûreté